

Organiser des activités de CO respectueuses de l'environnement



Introduction

La course d'orientation est un sport qui se déroule dans la nature. Pour que nous puissions en faire encore dans le futur, nous devons prendre soin de notre terrain de jeu naturel. Les influences humaines ont fortement influencé notre paysage, souvent avec des effets négatifs sur la nature. Il en découle que de nombreuses espèces se voient être en danger ou même être menacées d'extinction. Le recul de la biodiversité a atteint des proportions alarmantes et ce, même en Suisse. Ceci doit être pris en considération lors de l'organisation de compétitions ou d'entraînements de CO. Ce document fait office d'aide pour répondre à ce besoin. Tu y trouveras un minimum de connaissances spécifiques (chapitres 1–3), une proposition de mesures (chapitre 4) ainsi qu'une liste exhaustive de liens (chapitre 5) pour trouver des informations complémentaires utiles.



1. Utilisation de la forêt

1.1 Droit d'accès légal

L'accès à notre terrain de jeu qu'est la forêt est règlementé par le Code civil :

Art. 699 B. Restriction de la propriété foncière / IV. Droit d'accès sur le fonds d'autrui / 1. Forêts et pâturages

1 Chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui et peut s'approprier baies, champignons et autres menus fruits sauvages, conformément à **l'usage local**, à moins que l'autorité compétente n'ait édicté, dans l'intérêt des cultures, des défenses spéciales limitées à certains fonds.

En Suisse, nous avons le privilège d'avoir un accès à la forêt autorisé par la loi, dans la mesure où ce dernier est conforme à l'usage local. Ce que l'on entend par « usage local » doit être clarifié au cas par cas avec les autorités responsables pour les événements plus importants.

1.2 Plans d'aménagement forestier

Les coureurs d'orientation sont un groupe parmi beaucoup d'autres qui utilisent la forêt et la nature. La coordination des différents groupes d'intérêts est effectuée dans les **plans cantonaux d'aménagement forestier**. Dans chaque canton, il existe un **bureau régional** de la commission CO et Environnement de Swiss Orienteering, qui peut fournir des informations sur les plans d'aménagement forestier et autres accords des cantons respectifs (voir chapitre 5, Liens). Il est également utile de contacter les sociétés de chasse et les offices forestiers locaux. Un dialogue constructif conduit généralement à de meilleures solutions.

Toutes les monitrices et tous les moniteurs J+S devraient prendre le temps d'obtenir un aperçu de la situation dans leurs cantons respectifs avec l'aide du bureau régional de Swiss Orienteering.

1.3 Districts francs et réserves d'oiseaux

La Confédération définit des districts francs et des réserves d'oiseaux. Dans ces zones, toutes activités en dehors des chemins sont interdites. Dans certains cas exceptionnels, la course d'orientation peut être pratiquée conformément à l'article 5, alinéa 2 de l'Ordonnance concernant les districts francs fédéraux :

« Dans les zones cantonales de protection de la faune sauvage, l'organisation de réunions sportives et d'autres manifestations collectives n'est admise que si celles-ci ne peuvent compromettre le but visé par la protection. Les organisateurs et organisatrices doivent obtenir une autorisation de l'Office de l'agriculture et de la nature. »

Un lien vers les zones protégées se trouve dans le chapitre 5, liens > Chasse.

2. Faune

Les animaux sauvages doivent être traités avec respect. En effet, nous sommes comme des invité(e)s dans leur « salon ». De nombreux animaux souffrent du déclin de la qualité de leurs habitats et de la perturbation croissante causée par les activités humaines. Il faut faire preuve de respect, en particulier pendant la période de reproduction et d'accouplement des oiseaux menacés ainsi que pendant la période de mise bas et d'élevage des animaux ongulés.

Les grands prédateurs qui ont été exterminés au cours des siècles passés s'installent à nouveau en Suisse. Les ours, les lynx et les loups peuvent faire peur, mais pour les orienteurs, ils ne posent guère de problème. Ces animaux sont surtout actifs le soir ou la nuit.

2.1 Ongulés sauvages et gros gibier : chevreuils, cerfs, chamois et sangliers

Pourquoi est-ce que la CO doit prêter attention à ces animaux ?

Les ongulés, une proie recherchée par les chasseurs, ne sont ni des animaux menacés ni des animaux rares. Mais le déclin de leurs habitats combiné à l'augmentation de leur nombre signifie que ces animaux mettent sérieusement en danger l'émergence de jeunes forêts en les broutant. Dans ce contexte, l'information la plus pertinente pour l'organisation des activités de course d'orientation est de savoir : sous l'effet du stress, les animaux ongulés se retirent dans les fourrés, ce qui augmente la problématique du broutage.

Quelles zones sont particulièrement critiques ?

Pour le bien-être des ongulés, il convient d'éviter les jeunes pousses. Les jeunes forêts servent souvent de cachette aux ongulés. Dans le cadre de la planification de l'aménagement forestier (voir chapitre 1.2), des zones critiques ont été identifiées. Ces dernières sont généralement prises en compte dans l'élaboration des cartes de course d'orientation.

→ Il est donc important de demander aux clubs d'orientation de telles précisions lors de l'achat de cartes de course d'orientation et de respecter les zones de tranquillité prescrites.

Le Centre suisse de cartographie de la faune CSCF propose des cartes de répartition de tous les groupes d'animaux, à l'exception des oiseaux (voir chapitre 5 Liens).

Quand est-ce qu'une considération particulière s'applique-t-elle ?

En particulier pendant la période de mise bas et la première période d'élevage pendant les mois de mai à juin, il est important d'éviter les grands événements de course d'orientation dans la plupart des forêts. Il existe souvent des directives sur la taille des événements nécessitant une autorisation dans les différents cantons. Les bureaux régionaux de la Commission CO et Environnement peuvent aider à cet égard.

Même si le sol est gelé pendant une longue période ou si la neige reste plus longtemps sur place, les perturbations doivent être réduites au minimum. En effet, les animaux ont besoin de beaucoup d'énergie pour s'échapper lorsqu'ils ont de la peine à trouver de la nourriture.

Le tableau suivant résume les saisons pendant lesquelles le rut, la mise à bas et l'élevage ont lieu chez les différents ongulés.

Légende : Période de rut Mise bas Période jusqu'au sevrage

Chamois *Rupicapra rupicapra*

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Zone de répartition principale : dans la zone de limite de la forêt ; en basse altitude, également dans les pentes raides et les zones rocheuses.

Reproduction : ce n'est que pendant la saison des amours que les mâles s'approchent du groupe des femelles. Les femelles portantes s'éloignent du troupeau au moment de la mise bas. En général, un seul petit naîtra et il sera allaité pendant deux à trois mois et restera une année auprès de sa mère.

Image : rotonnara, pixabay.com

Chevreuril *Capreolus capreolus*

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Zone de répartition principale : peut être rencontré dans toutes les forêts, en particulier dans les zones boisées bordant des champs.

Reproduction : la saison des amours a lieu peu après la naissance, à la fin de l'été. Le développement de l'œuf fertilisé se fait pendant l'hiver jusqu'au début de l'été et donnera généralement deux jeunes. Les petits restent souvent cachés dans les hautes herbes à la lisière de la forêt où ils sont nourris par la mère plusieurs fois par jour. Pendant cette période particulièrement critique, les perturbations doivent être réduites au minimum.

Image : Lubos Houska, pixabay.com

Cerf élaphe *Cervus elaphus*

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Zone de répartition principale : en haute altitude dans le plateau ; en été, ils se retirent dans les zones plus élevées, en hiver, ils reviennent plus en plaine pour la recherche de nourriture.

Reproduction : forte saison du rut en automne. Au début de l'été, les biches donnent généralement naissance à un seul petit, qui est caché et nourri par la mère jusqu'à l'automne. Au cours de ces premiers mois, les perturbations doivent être réduites au minimum.

Image : Rodney Krick, pixabay.com

Sanglier *Sus scrofa*

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Zone de répartition principale : à l'exception de la région alpine, il est répandu dans toute la Suisse dans les zones disposant de ressources suffisantes en eau ; dans les sous-bois denses, pour la recherche de nourriture également dans les champs.

Reproduction : la période de reproduction a lieu au printemps ; une femelle adulte donne généralement naissance à 4 ou 5 petits au début de l'été. Les laies avec des petits peuvent être particulièrement agressives.

Image : Anatoly Kalmykov, pixabay.com

2.2 Lièvres

Pourquoi est-ce que la CO doit prêter attention à ces animaux ?

La population de lièvres bruns est vulnérable, bien que leur nombre augmente à nouveau. Par exemple, le lièvre brun est toujours absent dans une grande partie de la Suisse. La raison de la mise en danger du lièvre brun est le manque de zones appropriées pour la reproduction.

Quelles zones sont particulièrement critiques ?

Le lièvre brun manque principalement de terrains ouverts dans le plateau qui est exploité soit de manière extensive soit pas du tout.

Lièvre brun *Lepus europaeus*

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Zone de répartition principale : Pendant la journée, il se trouve dans les terriers, dans les hautes herbes, le long d'un talus ou caché dans un buisson ; actif au crépuscule et pendant la nuit.

Reproduction : la femelle donne naissance à 1 ou 2 petits pendant presque toute l'année, à raison de 4 mises bas maximum par an.

Image: kie-ker, pixabay.com

2.3. Oiseaux, en particulier les tétraonidés (Tetraonidae)

Pourquoi est-ce que la CO doit prêter attention à ces animaux ?

En Suisse, plusieurs oiseaux sont protégés et figurent sur la Liste rouge. Du point de vue de l'organisation d'évènements de course d'orientation, il est important d'accorder une attention particulière aux tétraonidés. Ces oiseaux nichent au sol. Il y a donc un risque de les déranger pendant la période de reproduction et de piétiner leur nid remplis d'œufs.

Quelles zones sont particulièrement critiques ?

Les oiseaux menacés ne sont pas tous répartis de manière égale dans les différentes régions de Suisse. Parmi les différentes espèces de tétraonidés, beaucoup se trouvent principalement dans les zones alpines, certaines aussi dans le Jura. Au Tessin, une attention particulière doit être accordée au tétras-lyre et à la gélinotte des bois. En particulier, les zones de répartition existantes doivent être respectées. La survie des tétraonidés dépend en grande partie de l'existence des forêts riches en herbe et en arbustes à baies et qui sont peu perturbées.

On retrouve les informations sur la répartition des différentes espèces sur le site internet de la Station ornithologique de Suisse. Lors de la planification d'activités de course d'orientation dans des zones potentiellement peuplées en tétraonidés, il est toujours judicieux de contacter le responsable des cartes de course d'orientation concerné ou le bureau régional compétent de la Commission CO et Environnement afin de préciser quelles zones doivent être évitées et à quel moment de l'année.

Quand est-ce qu'une considération particulière s'applique-t-elle ?

Lorsque la présence des tétraonidés est constatée, il est conseillé d'organiser des évènements de course d'orientation, même avec peu de participants, uniquement pendant la période comprise entre août et l'automne.

Légende: Période des amours Période de nidification et d'élevage

Grand Tétras *Tetrao urogallus*

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

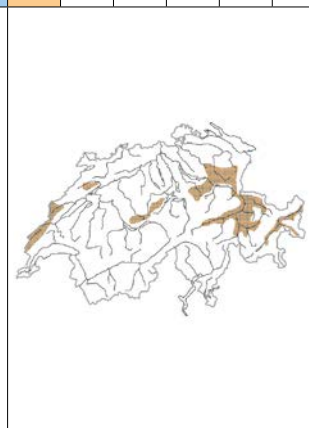


Oiseau très menacé; les parades nuptiales se font de plus en plus rares, parade lors de laquelle les mâles tente de séduire la femelle avant leur chant typique; les femelles, beaucoup plus petites, choisissent le mâle avec lequel elles souhaitent d'accoupler.

Reproduction: les couvées contiennent 7 à 11 œufs; les jeunes restent au nid pendant 2 à 4 semaines avant de prendre leur envol.

Images: Marcel Burkhardt, ornifoto.ch
Michael Gerber, photography.birds-online.ch

Carte: vogelwarte.ch



Tétras lyre *Lyrurus tetrix*

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

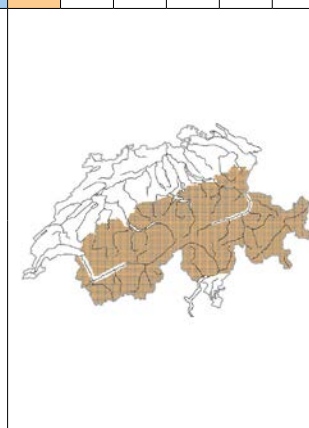


Oiseau potentiellement menacé chaque mâle défend son territoire pendant la saison des amours en se pavanant; après l'accouplement, les mâles ne s'occupent pas des petits.

Reproduction: Les couvées contiennent 6 à 10 œufs; les jeunes restent dans le nid et prennent leur envol au bout de 2 semaines.

Images: Marcel Burkhardt, ornifoto.ch
Michael Gerber, birds-online.ch

Carte: vogelwarte.ch



Gélinotte des bois *Tetrastes bonasia*

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

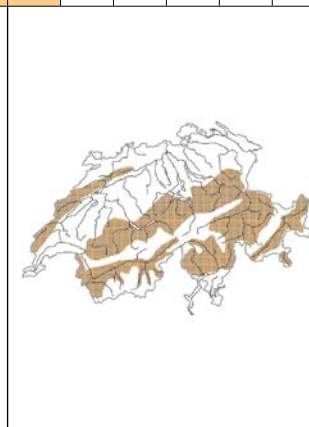


Oiseau potentiellement menacé; vit sur son territoire toute l'année; difficile à observer, car les mâles et les femelles sont bien camouflés grâce à la beauté de leur plumage.

Reproduction: Les couvées contiennent de 7 à 11 œufs; les jeunes restent dans le nid et prennent leur envol au bout de 2 semaines.

Image: Michael Gerber, photography.birds-online.ch

Carte: vogelwarte.ch



3. Flore

Les zones sensibles sont les parties des forêts ou des terrains découverts qui sont particulièrement vulnérables aux dommages causés par les activités humaines et qui constituent l'habitat de plantes et d'animaux protégés. Lors de l'organisation de courses d'orientation, les zones sensibles, décrites brièvement ci-dessous, doivent être respectées et, selon la situation, inscrites sur la carte en tant que zones interdites. Car là encore, nous ne sommes que des invités dans le « salon » de la nature.

3.1 Forêts

Dans les forêts, les zones sensibles doivent être désignées comme des zones interdites conformément au plan de l'aménagement forestier (voir chapitre 1.2). En outre, les dommages causés par les ongulés qui broutent la forêt doivent être réduits au minimum. Les jeunes pousses de chênes et de sapins blancs sont particulièrement touchées par les dommages causés par l'abrutissement. Lors d'événements plus importants, les zones potentiellement touchées devraient être idéalement clarifiées lors d'une table ronde avec des représentants de la sylviculture et de la chasse.

3.2 Milieux humides (marais, étangs, zones alluviales)

Les milieux humides sont strictement protégés dans toute la Suisse. En effet, ils sont extrêmement importants tant du point de vue de la biodiversité que comme réservoirs de carbone. Les milieux humides particulièrement dignes de protection doivent être protégés contre les dommages causés par la pratique de la course d'orientation en n'y posant aucun postes et en planifiant les parcours de manière à ce qu'il n'y ait pas sans cesse des passages au même endroit.

Les **hauts-marais** sont des zones rares et d'une beauté unique. Ils sont constitués d'une couche de tourbe en décomposition d'une épaisseur pouvant atteindre un mètre, qui s'est formée depuis la fin de la dernière période glaciaire. Les hauts-marais sont alimentés exclusivement avec de l'eau de pluie non-minérale. Le manque de nutriments, l'environnement saturé en eau et en oxygène et l'acidité du sol en font des habitats dans lesquels seules des espèces végétales et animales hautement spécialisées peuvent survivre.

Image: Annina Battaglia



Les **bas-marais** se forment sur les terres qui sont alimentées par des eaux souterraines ou de surface. Ils sont riches en minéraux, leur végétation est donc plus riche et plus diversifiée que celle des hauts-marais. Ils représentent le dernier habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales rares et menacées. Autrefois, les bas-marais étaient souvent exploités à des fins agricoles, mais aujourd'hui, ils ne présentent plus aucun intérêt pour l'agriculture intensive.

Image: Florian Klug, pixabay.com



Les **petits plans d'eau permanents ou temporaires** sont d'importantes zones de reproduction pour les amphibiens. Après l'hiver, les amphibiens se déplacent vers ces petits plans d'eau pour s'accoupler de fin février à avril. Après l'accouplement, les amphibiens retournent dans leurs habitats habituels en dehors des eaux. 70% des espèces d'amphibiens indigènes figurent sur la liste rouge. La cause principale est la disparition massive des sites de reproduction au cours des 100 dernières années.

Image: Lubos Houska, pixabay.com



Les zones alluviales sont des cours d'eau qui dépendent de la dynamique naturelle de l'eau. Les milieux alluviaux sont périodiquement modifiés par des niveaux d'eau variables : à chaque phénomène d'inondation, l'eau déborde, dépose des sédiments, apporte des nutriments tels que des matières organiques et des sels minéraux et transporte les graines de l'amont vers l'aval.

Image : Annette Meyer, pixabay.com



3.3 Prairies sèches

Sur la carte de course d'orientation, les prairies sèches sont marquées comme des zones interdites. Les prairies de plus grande superficie doivent être protégées des dommages causés par les activités de course d'orientation : aucun poste au milieu des prairies sèches et les parcours doivent être tracés de manière à éviter le passage et le piétinement.

Les prairies sèches et les pâturages secs (aussi appelés **prairies et pâturages maigres**) sont des écosystèmes ayant pour origine l'agriculture extensive. Ils se caractérisent par des sols pauvres en nutriments et sont soumis à des sécheresses périodiques. Aujourd'hui, il n'est plus rentable de cultiver ces zones à faible rendement. C'est pourquoi les prairies maigres ne sont souvent préservées que grâce à des paiements de compensation écologique. Dans ces environnements, il existe un grand nombre d'espèces qui se sont adaptées aux conditions difficiles. Parmi les espèces les plus caractéristiques qui peuplent ces milieux, on trouve de nombreuses espèces d'orchidées, de papillons, de sauterelles et de grillons.

Image : Wheattree, pixabay.com

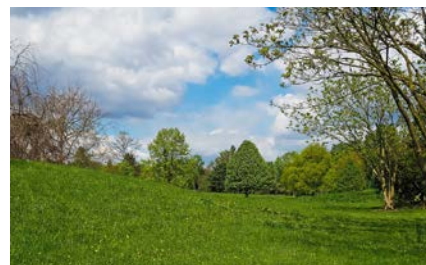


3.4 Haies et lisières de forêts

Afin d'éviter d'endommager inutilement les haies et les lisières de forêts, les parcours de course d'orientation doivent être planifiés de manière à ce que les traversées soient canalisées.

Les haies et les lisières de forêts sont des transitions riches en espèces entre différents écosystèmes. Elles fournissent des habitats à de nombreuses espèces d'animaux qui y trouvent abri et nourriture. Les haies fournissent également des couloirs naturels à l'intérieur desquels les animaux peuvent se déplacer entre différents habitats.

Image : MichaelGaida, pixabay.com



3.5 Terrain urbain

Il fait nettement plus chaud dans les villes que dans les environs (effet d'îlot de chaleur urbain). C'est notamment pour cette raison que des îlots verts de végétation rafraîchissante sont créés dans les zones habitées. Souvent, il y a aussi des parterres de fleurs et des plantations de particuliers dans les zones résidentielles qui sont interdites d'accès. Ces zones sont indiquées sur les cartes par une couleur vert olive ou par le symbole ISSprOM 2019 410 (végétation infranchissable). Il est logique de planifier les activités de course d'orientation de telle sorte que les participants ne soient pas tentés de pénétrer dans ces zones interdites. En cas de doute, il est préférable d'appliquer un ruban de protection de trop plutôt que de pas assez afin d'éviter les comportements interdits lors des compétitions. Les zones qui peuvent être traversées doivent être clairement marquées par des symboles qui permettent le passage (voir figure 1) et, si nécessaire, marquées dans le terrain.

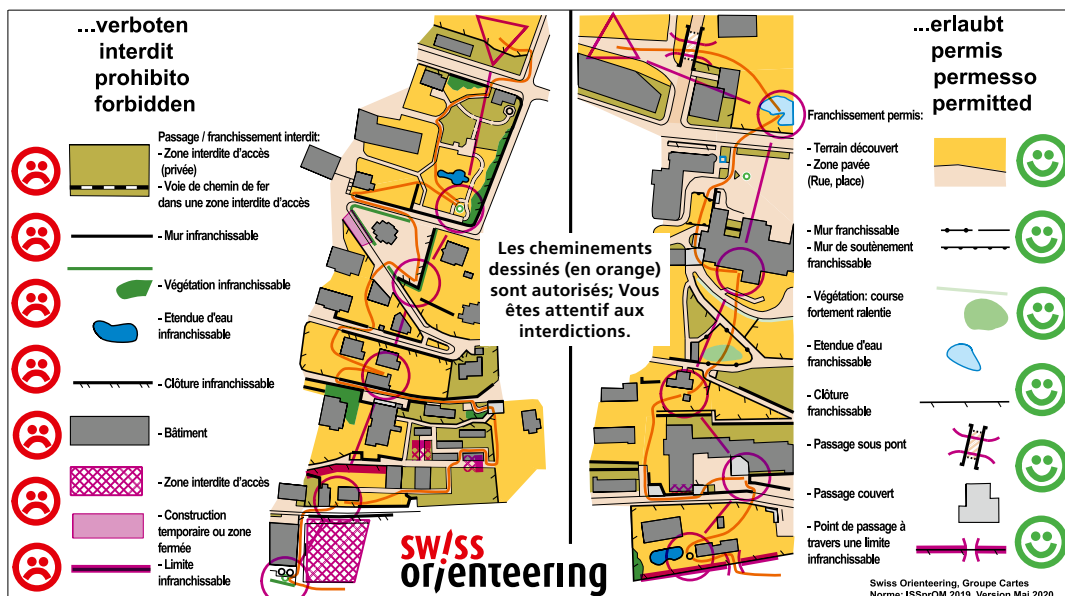


Figure 1: Symboles des zones interdites et autorisées

4. Mesures : planifier les activités de CO en respectant l'environnement

Dans ce chapitre, les points les plus importants des chapitres précédents sont à nouveau résumés.

4.1 Mesure Nr. 1 : s'informer

Si l'on organise une activité de course d'orientation dans une zone connue de son propre club de course d'orientation, il faut se renseigner auprès du club sur les éventuelles zones sensibles ou protégées.

Si une activité de course d'orientation est organisée en dehors du territoire de son propre club, par exemple lors d'un camp dans un autre canton, les précisions suivantes doivent être apportées :

- Obtenir des informations sur la spécificité écologique de la zone et les zones à problèmes sensibles (par exemple, les accords existants ou les conflits avec les chasseurs, la conservation de la nature ou les propriétaires fonciers) à l'endroit du retrait de la carte ou auprès des bureaux régionaux de la Commission CO et Environnement ;
- Identifier les zones sensibles sur la base de la carte ou sur <https://map.geo.admin.ch/> ;
- Être conscient des particularités des espèces animales présentes dans la région ;

Idéalement, la carte devrait être accompagnée d'une liste d'informations sur l'utilisation de la zone de course d'orientation. Ou bien les zones sensibles à éviter sont indiquées directement sur la carte.

4.2 Mesure Nr. 2 : planifier en conséquence

Voici quelques points à prendre en compte lors de la préparation des activités de course d'orientation, en fonction de l'emplacement du terrain de course d'orientation :

– en général :

- Déterminer les zones interdites en fonction de la situation (terrain, faune, flore, statut de protection, saison, intérêt des différents acteurs) ;
- Représenter clairement les zones interdites et expliquer pourquoi ces dernières doivent être respectées.
- Ensuite, marquer ces zones à éviter à l'aide de banderoles dans le terrain, par ex. les lieux de reproduction des oiseaux ou les zones de végétation sensibles.

Pour les événements plus importants, une table ronde sera organisée avec les responsables locaux de la sylviculture, de la chasse et, si nécessaire, de la protection de la nature afin de déterminer les mesures de protection en fonction des besoins spécifiques de la compétition.

– pour la protection des oiseaux de mars à juillet :

- Éviter les lignes directrices le long de zones particulièrement sensibles telles que les lisières de forêt sans chemin, les haies et les pentes ouvertes sans chemin.
- Planifier les parcours de telle sorte que les jeunes forêts denses ou les zones avec des jeunes arbres n'entrent même pas en compte lors du choix de cheminements.
- Aucun poste dans les parties de forêt denses (catégories de vert 2 et 3) ainsi que le long des haies et des lisières de forêt sans chemin.

– **pour la protection du gibier :**

- Éviter les grandes activités de course d'orientation pendant la période de mise bas et d'élevage ainsi que pendant les périodes de restriction de l'approvisionnement alimentaire (longues périodes de gel et conditions d'enneigement). Selon les cantons, il existe différentes réglementations concernant l'ampleur d'un événement qui doit être signalé. Les bureaux régionaux de la Commission CO et Environnement peuvent aider à cet égard.
- Prévoir une zone ouverte d'environ 200 m de large, en particulier le long des routes très fréquentées et, si nécessaire, à la lisière d'une forêt. Les routes principales doivent être empruntées sur des itinéraires obligatoires balisés (voir chapitre 5 : article de Martin Lerjen).
- Des couloirs spéciaux pour le gibier ou des ponts verts permettent aux animaux de changer d'habitat en toute sécurité. Ces couloirs ne doivent pas être utilisés comme des passages ou des postes.
- Les parcours qui se croisent plusieurs fois amènent le gibier à fuir constamment de différentes directions et à ne pas s'arrêter. Ce genre de parcours doit donc être réduit au minimum.
- Les zones forestières qui ne sont pas traversées par les orienteurs pendant la CO servent de zones de repos pour le gibier. Ces aires de repos devraient idéalement être prises en compte comme suit lors de la planification du parcours (voir également la figure 2)
 - o Aucun poste dans ou très près de ces aires de repos ;
 - o Délimiter les aires de repos par des lignes directrices et des lignes d'arrêt ;
 - o Les choix de cheminements évidents ne doivent pas traverser une aire de repos ;
 - o Les aires de repos (à ne pas confondre avec les couloirs de protection) situées à proximité d'une route très fréquentée ne sont guère utilisées par le gibier ;
 - o Les aires de repos doivent offrir de nombreuses cachettes, selon la saison, même si les feuilles ne sont pas encore présentes.
- Pas de poste vers les sites de nourrissage ; les choix de cheminements évidents ne doivent pas non plus passer directement vers des sites de nourrissage

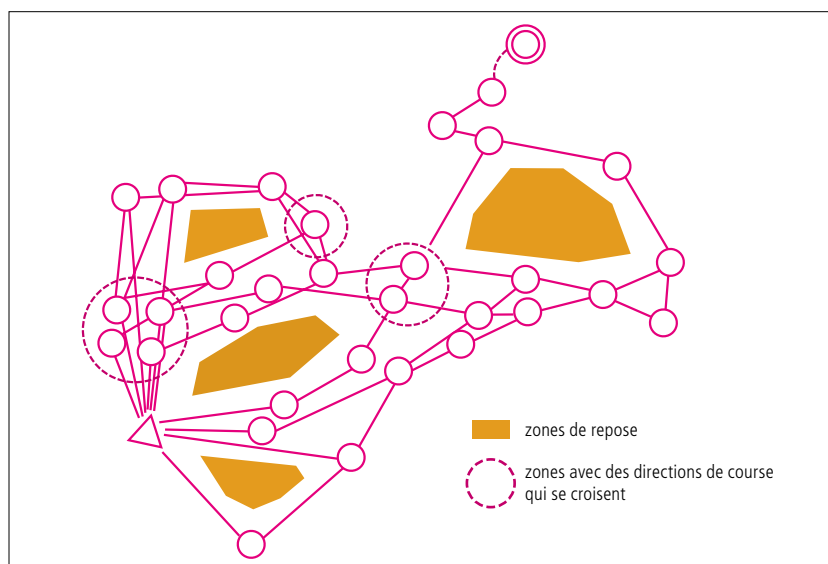


Figure 2: Aperçu du parcours pour minimiser les dérangements causés aux animaux et aux dégâts faits à la végétation.

– **Pour éviter les dégâts faits à la végétation et aux milieux humides :**

- Pas de postes dans les hauts- et bas-marais ainsi que dans les zones de sources sensibles ;
- Les hauts-marais doivent généralement être marqués comme zones interdites.
- Pas de postes et pas de cheminements à travers les bas-marais et les prairies sèches sensibles. S'il existe un risque que des concurrents pénètrent de toute façon dans ces zones, celles-ci doivent être marquées au moyen de banderoles.
- Les postes le long des coulisses humides ou des cours d'eau doivent être placés en haut de la pente pour éviter les dégâts.
- Pas de cheminements à travers les nouvelles plantations de moins d'un mètre de haut ou à travers les pentes qui sont menacées par l'érosion.
- Les fourmillières ne doivent en aucun cas être utilisées comme lieux possibles pour des postes

Le départ et l'arrivée doivent être placés dans des endroits où il y a peu de risques de dommages causés par le piétinement.

- La zone de pré-départ et d'échauffement ainsi que l'arrivée sur un sentier, un parking ou une prairie fauchée ;
- Les zones sensibles telles que les zones humides, les clairières avec de jeunes pousses, les lisières de forêt, etc. ne conviennent pas pour les zones de départ.
- Le dernier poste avant l'arrivée doit être situé à un endroit non-délicat, par exemple à une bifurcation de chemins.

Les coureurs d'orientation veulent vivre une expérience sportive dans la nature. La course d'orientation dépend donc d'une nature intacte. Par leur comportement exemplaire et en adhérant aux principes présentés ici, les monitrices/moniteurs J+S contribuent à faire en sorte que la course d'orientation reste un sport en harmonie avec la nature.

5. Informations complémentaires

Littérature sur le sujet

- Swiss Orienteering Magazin, Ursula Bornhauser, Was sind « sensitive Gebiete » ?, 04/2020
- Swiss Orienteering Magazin, Martin Lerjen, Weshalb gibt es eigentlich Sperrgebiete ?, 03/2020

Liens

En général

- Commission CO et Environnement, swiss orienteering : non traduit
- Cartes de Suisse : <https://map.geo.admin.ch> – Changer thème > par ex. Nature et environnement> Protection de l'environnement > REN Zones humides

Forêt

- Loi fédérale sur les forêts <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910255/index.html>
- Planification forestière <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/info-specialistes/gestion-forestiere/planification-forestiere.html>

Chasse

- Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19860156/index.html>
- Districts francs fédéraux : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/infrastructure-ecologique/districts-francs-federaux.html>

Faune

- Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/listes-rouges-especes-animales-menacees-suisse.html>
- Centre national de données et d'informations sur la faune de Suisse info fauna : <https://lepus.unine.ch/carto/>
- Liste rouge oiseaux nicheurs <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/liste-rouge-oiseaux-nicheurs.html>
- « Station ornithologique de Suisse » : <https://www.vogelwarte.ch/fr/oiseaux/les-oiseaux-de-suisse/>
- Centre Suisse de Coordination pour la Protection des Amphibiens et Reptiles de Suisse (karch) <http://www.karch.ch/karch/fr/home.html>

Flore

- Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse : <https://www.infoflora.ch/fr/>
- Loi fédérale sur les forêts <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910255/index.html>



sw!ss orienteering

Secrétariat exécutif

Reiserstrasse 75
4600 Olten
info@swiss-orienteeing.ch
Téléphone 062 287 30 40

IMPRESSUM

Formation Swiss Orienteering

Coordination

Ines Merz

Auteurs

Beatrice Arn Pezzati, Patrick Kunz

Relecture

Werner Bosshard, Urs Jordi

Traduction

Anais Cattin

Photos

Swiss Orienteering, Ueli Käzig OFSPO

Layout

Ast+Fischer

Edition

2020

Editeur

Swiss Orienteering, www.swiss-orienteeing.ch

Source

www.swiss-orienteeing.ch > Formation
> Matériel de formation

Tous droits réservés. Duplication ou distribution de toute nature – même par extraits – uniquement avec autorisation écrite de l'éditeur et en indiquant la source.